



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1937

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 février 2026, le **Règlement numéro 1937 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 12 000 000\$.**

Ce règlement a pour objet le financement de dépenses en immobilisations.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 12 février 2026 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 mars 2026.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 14 avril 2026.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA